

## CHARTRE DU STAGE A L'INTERNATIONAL – année 2024-25

Le lycée Louise Michel a une longue pratique des stages à l'international. Les étudiants de BTS peuvent prétendre à réaliser une partie de leur stage de formation obligatoire à l'étranger. Pour les étudiants en Commerce International, ce stage est obligatoire. Il est fortement conseillé en SAM. Il est possible pour les étudiants des autres filières. Les lycéens sont encouragés à faire un stage ou une mobilité à l'étranger.

Un comité de pilotage « Stage International & Erasmus » a été créé en juin 2024, regroupant enseignants, gestionnaire, direction et référent Erasmus. Il aborde les choix stratégiques et financiers concernant Erasmus +

La direction et l'équipe pédagogique valident ou non un lieu de stage en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Dans un pays non francophone, membre de l'UE ou pays tiers associés au programme Erasmus+ et aux pays de l'OCDE dont la langue officielle est une langue enseignée au lycée.
- Le projet de stage répond aux attendus pédagogiques du référentiel du diplôme préparé, en annexe à la convention).
- L'entreprise utilise l'anglais (obligatoire) ou une langue vivante étudiée au lycée par l'étudiant ou élève dans le cadre de sa formation.
- L'immersion culturelle est obligatoire, l'anglais pouvant être la langue de médiation.
- Le stage en télétravail n'est pas autorisé.
- Les conventions seront signées pour un seul stagiaire par entreprise.
- Le financement est géré par l'élève ou sa famille, en situation de s'auto-financer (bourse, Erasmus, fonds propres, etc.)
- Pour les mobilités nécessitant un visa, la demande de visa doit être effectuée par l'étudiant, et le visa doit être présenté au référent Erasmus avant le départ.
- Il est de la responsabilité de l'étudiant ou du responsable légal de faire les démarches administratives lui permettant d'être en règle (passeport, carte de séjour, visa) pour franchir les frontières.
- La proviseure se réserve la possibilité d'annuler le départ en stage à tout moment pour raison sécurité.

Le lycée est labellisé Erasmus + pour l'enseignement supérieur depuis 2021. Dès lors, un financement Erasmus+ est proposé aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année pour effectuer un stage de 9 semaines minimum à l'étranger – Une bourse complémentaire de « mobilité de stage » de 300 euros est-attribuée sans condition de ressources. Une commission de sélection classe les étudiants demandant cet accompagnement Erasmus+, pour attribuer (ou non) la bourse Erasmus selon les critères suivants :

- Assiduité
- Motivation et implication dans le projet de mobilité
- Résultats scolaires (niveau et progression)
- Résultats dans la langue de mobilité
- Comportement et savoir-être (avis du conseil de classe)

**La commission**, composée du chef d'établissement, des professeurs référents des classes, des professeurs de langue, de la DDFPT et de l'enseignant coordonnateur Erasmus, se réunit après la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Une seconde commission peut éventuellement se réunir en avril.

Les conventions à l'international sont signées par le chef d'établissement, sur proposition du professeur de langue après validation collégiale du lieu de stage. Ce professeur envoie la convention au tuteur de l'entreprise.

Nom prénom et Visa de l'étudiant :

date :